

PRAYERS

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed debate on the motion of Mr. Valcourt, seconded by Mr. MacKay,—That Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

And debate continuing;

MOTION

By unanimous consent, it was ordered,—That Government Business No. 16 standing on today's Order Paper, and all amendments thereto, be withdrawn and the Order of Thursday, October 18, 1990 for deferred divisions thereon be applied to the following motion moved by Mr. Clark (Yellowhead), seconded by Mr. Andre:

That this House condemn the invasion of Kuwait by Iraq and, encouraged by the unprecedented international consensus demanding the immediate and unconditional withdrawal of Iraqi forces from Kuwait and the full restoration of the legitimate government of Kuwait, affirm unequivocally its support for Canada's actions in the Security Council and its support for all relevant United Nations Security Council resolutions adopted since August 2 and for the sending of members, vessels and aircraft of the Canadian Forces to participate in the multinational military effort in and around the Arabian Peninsula, and in recognition of the seriousness of this matter, accept the undertaking of the Government to present a further resolution to this House in the event of the outbreak of hostilities involving Canadian Forces in and around the Arabian Peninsula; and

That upon adoption of this motion, the said motion shall be deemed referred to the Standing Committee on External Affairs and International Trade.

GOVERNMENT ORDERS

Debate was resumed on the motion of Mr. Valcourt, seconded by Mr. MacKay,—That Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

PRIÈRE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Valcourt, appuyé par M. MacKay,—Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Le débat se poursuit.

MOTION

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'Affaire émanant du gouvernement numéro 16 inscrite au Feuilleton d'aujourd'hui, ainsi que l'amendement et le sous-amendement, soient retirés et que l'ordre adopté le jeudi 18 octobre 1990, ayant trait aux votes par appel nominal différés sur la motion, l'amendement et le sous-amendement, s'applique à la motion suivante, proposée par M. Clark (Yellowhead), appuyé par M. Andre:

Que cette Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Iraq et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces iraqiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres, de navires et d'appareils des Forces armées canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique, et accepte, étant donné le sérieux de la situation, l'engagement du gouvernement de déposer une nouvelle résolution devant la Chambre dans l'éventualité du déclenchement d'hostilités mettant en cause les Forces armées canadiennes dans la région de la péninsule arabique; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le débat reprend sur la motion de M. Valcourt, appuyé par M. MacKay,—Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après plus ample débat, la motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.